



## RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN TERRITORIAL -SESSION 2020-

### CONCOURS EXTERNE

Le concours externe de technicien territorial a été organisé, pour la seconde fois, en 2020 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé ce concours pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

Le concours externe de technicien territorial (prévu à l'article 5 du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010) est ouvert aux :

- candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du présent décret.

### Le concours externe de technicien territorial

Cette session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 24 novembre 2018, modifié par arrêté du 28 avril 2020 (portant report des épreuves du concours externe de technicien territorial suite à la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19) et par arrêté du 1<sup>er</sup> février 2021 (fixant la date des épreuves d'admissibilité du concours externe) :

Période d'inscription	Du 4 au 22 février 2019
Période de dépôt des dossiers	Du 4 février au 1 <sup>er</sup> mars 2019
Epreuve écrite	15 avril 2021
Jury admissibilité	19 mai 2021
Epreuve orale	29-30 juin et 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Jury d'admission	13 juillet 2021

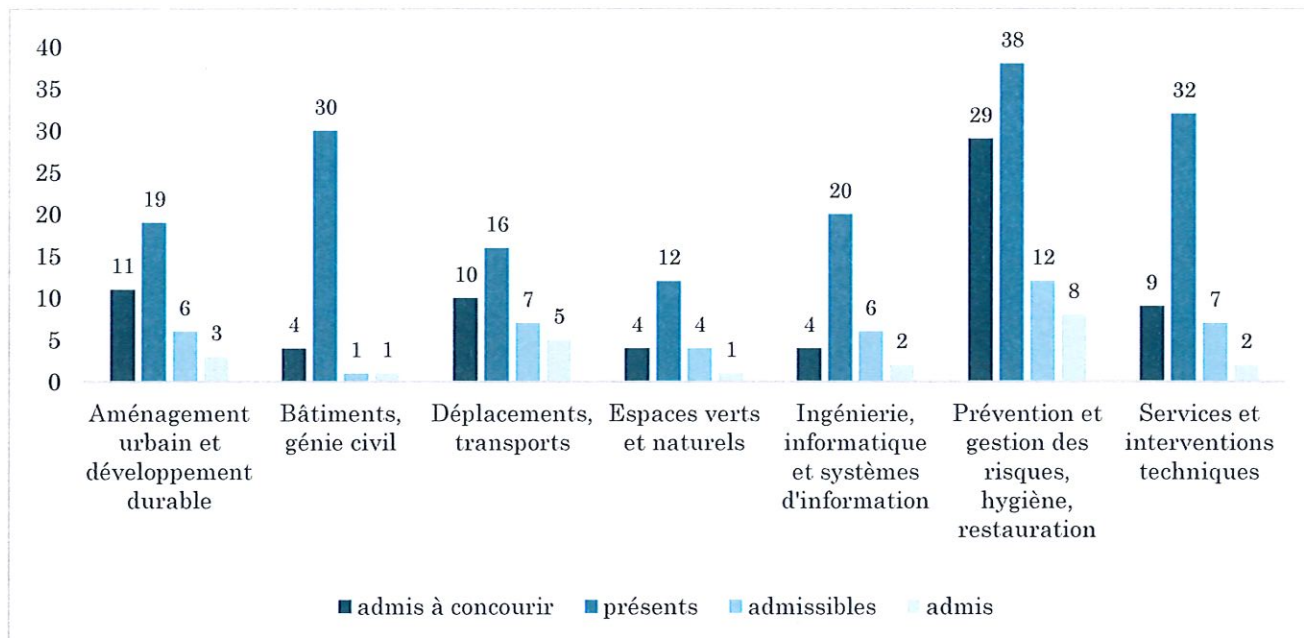
Conformément à l'article 8 de l'arrêté n° 2018-115, le jury était composé de 3 collèges (Elus, Personnalités qualifiées, Fonctionnaires territoriaux) soit :

- ✓ 9 membres (3 membres pour les collèges élus et fonctionnaires territoriaux et 3 membres pour le collège personnalités qualifiées).

## 1. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants présentent les principales données de la session 2020 du concours externe de technicien territorial organisé par le Centre de Gestion de la Martinique.

### Centre de Gestion de la Martinique-session 2020-

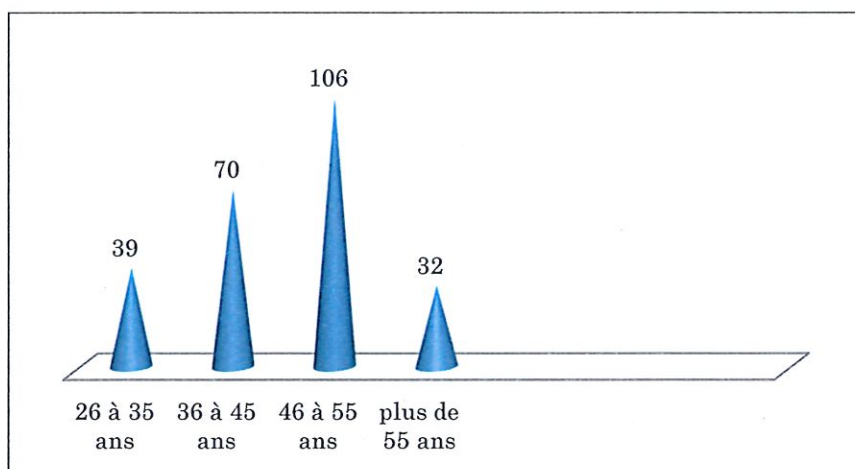


### ☒ Le profil des candidats

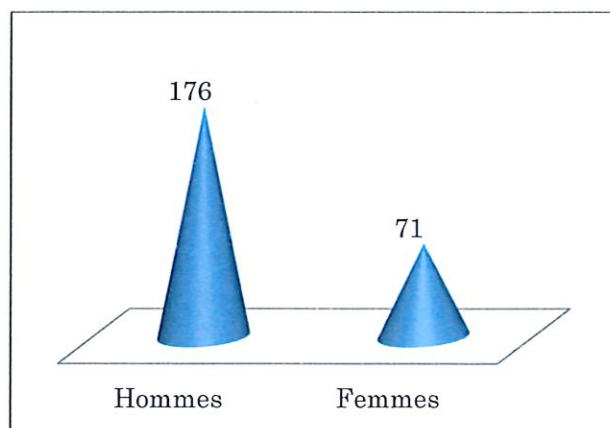
Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

On remarque que la tranche d'âge la plus représentée est celle comprise entre 26 et 35 ans (56 %), suivie de celle des 36 à 45 ans (17 %).

La moins représentée ne constitue que 2 % des candidats admis à concourir (plus de 56 ans).

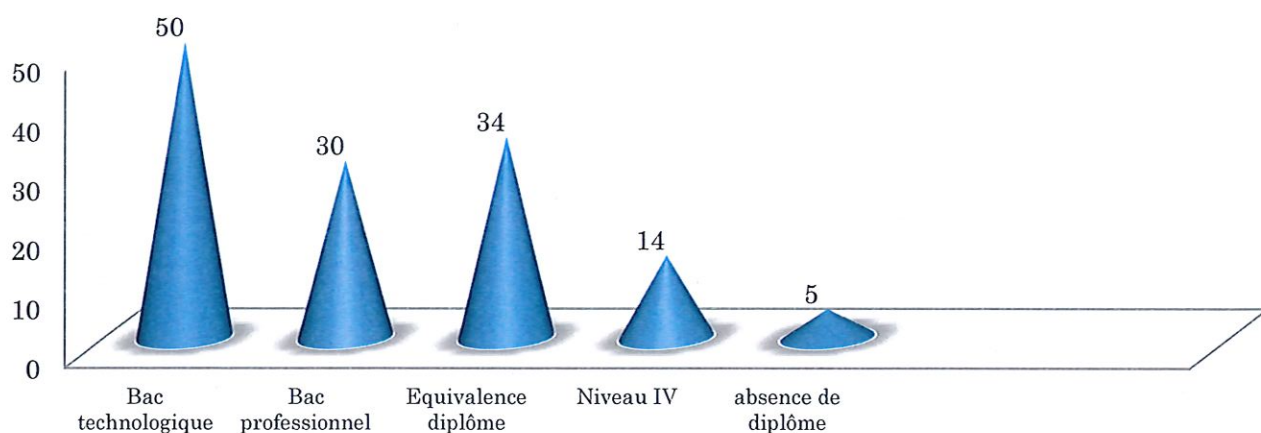


Les hommes sont les plus représentés, ils sont 66 % à s'être présentés contre 34 % chez les femmes, cela peut s'expliquer par la filière (filière technique).



- ▶ La situation professionnelle :  
60.15 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale.

- ▶ Le niveau d'études



- ▶ La Formation de préparation à l'épreuve écrite :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour ce concours.

Nombre de participants	Programme
28 présents sur 52 inscrits	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Du 9 décembre 2019 au 3 avril 2020 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Méthodologie de l'épreuve d'un rapport sur dossier avec propositions opérationnelles</li> </ul> </li> </ul>

## 2. Epreuve d'admissibilité

### 2.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité consiste en des :

- Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : trois heures ; coefficient 1).

Concernant le déroulement des épreuves d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 15 avril 2021 sur deux sites au Rectorat (Salle Emile Fidole) et Espace Sonate (Salle Pléïade).

- 133 candidats ont été admis à concourir ;
- 100 candidats étaient présents à l'épreuve ;
- les absents (33) représentent 24.81 % des candidats admis à concourir.

#### 2.1.1 Evaluation des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité

##### ❖ *Niveau des candidats*

Les correcteurs ont jugé, de manière générale, le niveau des candidats moyen.

En effet, concernant :

- l'utilisation des documents : mauvaise ou absence d'exploitation de ceux-ci ;
- la méthodologie : absence de méthodologie, absence de plan ;
- les connaissances : elles sont limitées ; les candidats ne maîtrisent pas certaines notions de base importantes que devrait connaître un technicien territorial (les connaissances techniques sont insuffisantes : les candidats ont des difficultés à faire valoir leur technicité, à faire des propositions) ;
- les qualités rédactionnelles : l'expression écrite doit être améliorée et soignée/ les idées sont peu ou pas structurées dans la copie. La rédaction de la copie doit être en adéquation avec le sujet : absence de capacité d'analyse.

Par ailleurs, il serait souhaitable que les candidats prennent le temps de lire tous les documents du sujet et, que le choix de la spécialité soit en adéquation avec leur domaine de compétences.

Le représentant du CNFPT, membre de jury, note la démotivation des candidats à la préparation de l'épreuve écrite.



## RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN TERRITORIAL -SESSION 2020-

### CONCOURS EXTERNE

Le concours externe de technicien territorial a été organisé, pour la seconde fois, en 2020 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé ce concours pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

Le concours externe de technicien territorial (prévu à l'article 5 du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010) est ouvert aux :

- candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé correspondant à l'une des spécialités ouvertes au titre de l'article 6 du présent décret.

### Le concours externe de technicien territorial

Cette session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 24 novembre 2018, modifié par arrêté du 28 avril 2020 (portant report des épreuves du concours externe de technicien territorial suite à la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19) et par arrêté du 1<sup>er</sup> février 2021 (fixant la date des épreuves d'admissibilité du concours externe) :

Période d'inscription	Du 4 au 22 février 2019
Période de dépôt des dossiers	Du 4 février au 1 <sup>er</sup> mars 2019
Epreuve écrite	15 avril 2021
Jury admissibilité	19 mai 2021
Epreuve orale	29-30 juin et 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Jury d'admission	13 juillet 2021

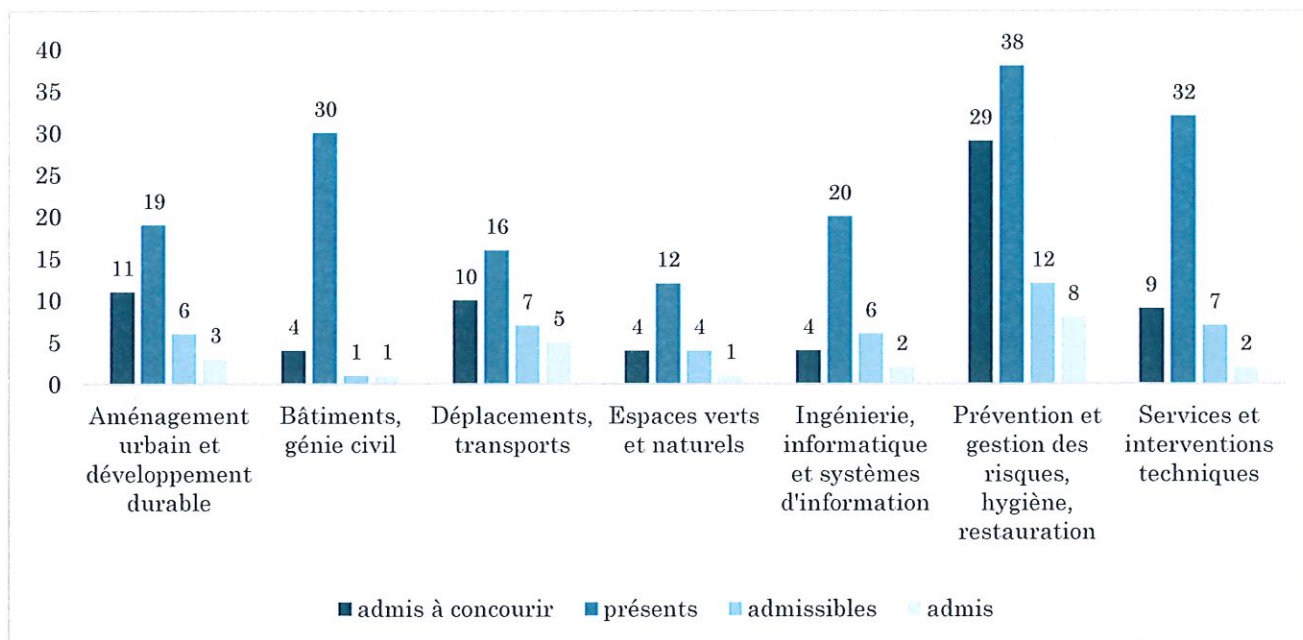
Conformément à l'article 8 de l'arrêté n° 2018-115, le jury était composé de 3 collèges (Elus, Personnalités qualifiées, Fonctionnaires territoriaux) soit :

- ✓ 9 membres (3 membres pour les collèges élus et fonctionnaires territoriaux et 3 membres pour le collège personnalités qualifiées).

## 1. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants présentent les principales données de la session 2020 du concours externe de technicien territorial organisé par le Centre de Gestion de la Martinique.

### Centre de Gestion de la Martinique-session 2020-

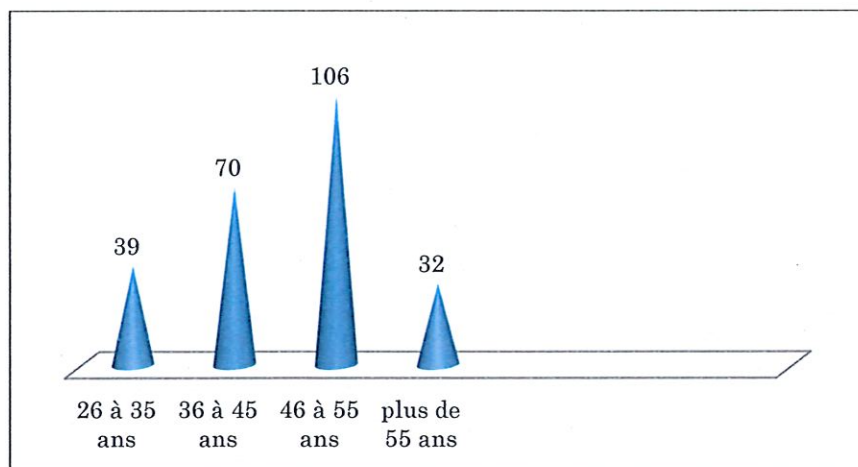


### ☒ Le profil des candidats

Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

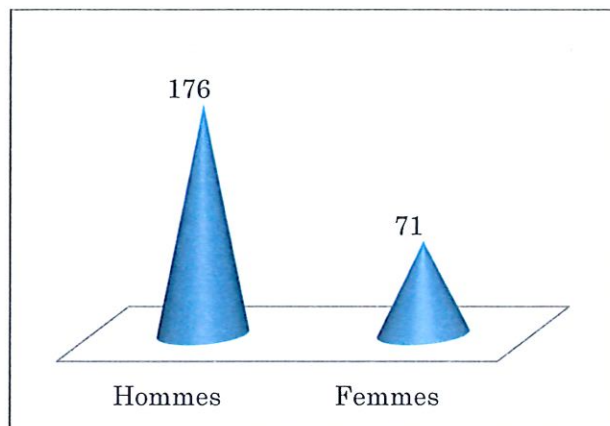
On remarque que la tranche d'âge la plus représentée est celle comprise entre 26 et 35 ans (56 %), suivie de celle des 36 à 45 ans (17 %).

La moins représentée ne constitue que 2 % des candidats admis à concourir (plus de 56 ans).



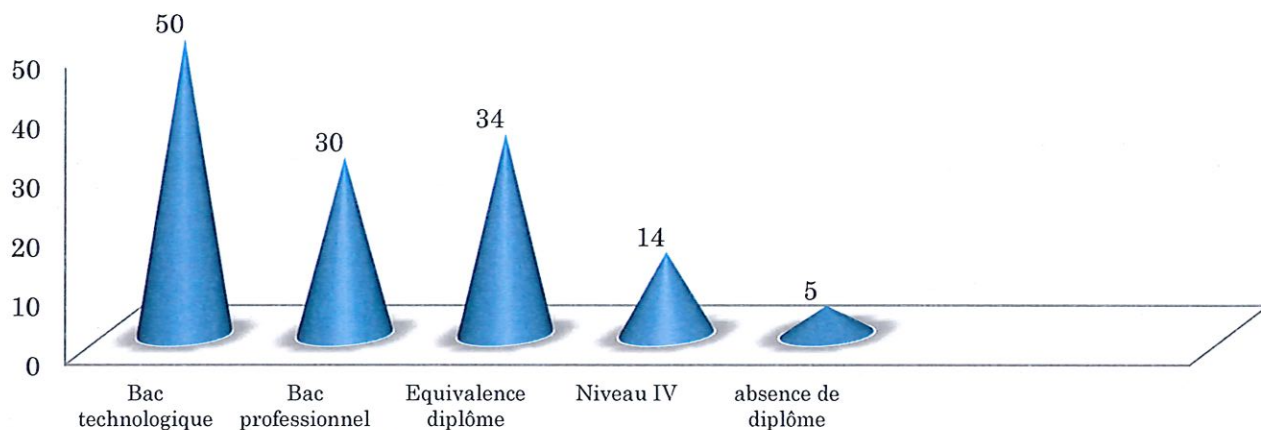


Les hommes sont les plus représentés, ils sont 66 % à s'être présentés contre 34 % chez les femmes, cela peut s'expliquer par la filière (filière technique).



- ▶ La situation professionnelle :  
60.15 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale.

- ▶ Le niveau d'études



- ▶ La Formation de préparation à l'épreuve écrite :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour ce concours.

Nombre de participants	Programme
28 présents sur 52 inscrits	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Du 9 décembre 2019 au 3 avril 2020 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Méthodologie de l'épreuve d'un rapport sur dossier avec propositions opérationnelles</li> </ul> </li> </ul>

## 2. Epreuve d'admissibilité

### 2.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité consiste en des :

- Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : trois heures ; coefficient 1).

Concernant le déroulement des épreuves d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 15 avril 2021 sur deux sites au Rectorat (Salle Emile Fidole) et Espace Sonate (Salle Pléïade).

- 133 candidats ont été admis à concourir ;
- 100 candidats étaient présents à l'épreuve ;
- les absents (33) représentent 24.81 % des candidats admis à concourir.

#### 2.1.1 Evaluation des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité

##### ❖ *Niveau des candidats*

Les correcteurs ont jugé, de manière générale, le niveau des candidats moyen.

En effet, concernant :

- l'utilisation des documents : mauvaise ou absence d'exploitation de ceux-ci ;
- la méthodologie : absence de méthodologie, absence de plan ;
- les connaissances : elles sont limitées ; les candidats ne maîtrisent pas certaines notions de base importantes que devrait connaître un technicien territorial (les connaissances techniques sont insuffisantes : les candidats ont des difficultés à faire valoir leur technicité, à faire des propositions) ;
- les qualités rédactionnelles : l'expression écrite doit être améliorée et soignée/ les idées sont peu ou pas structurées dans la copie. La rédaction de la copie doit être en adéquation avec le sujet : absence de capacité d'analyse.

Par ailleurs, il serait souhaitable que les candidats prennent le temps de lire tous les documents du sujet et, que le choix de la spécialité soit en adéquation avec leur domaine de compétences.

Le représentant du CNFPT, membre de jury, note la démotivation des candidats à la préparation de l'épreuve écrite.



Et enfin, les correcteurs soulignent que les candidats doivent avoir un esprit de synthèse, veiller à bien exploiter tous les documents, faire valoir la technicité du métier et gérer le temps imparti.

## 2.2. Réunion du jury d'admissibilité

### 2.2.1 Résultats

Compte tenu des résultats, le jury d'admissibilité a déclaré, 23 candidats admissibles sur les 100 présents soit 23 % des candidats, au concours externe de technicien territorial pour des seuils retenus, à :

- 9/20 -spécialités : aménagement urbain et développement durable ; services et interventions techniques
- 10/20 -spécialités : bâtiments, génie civil ; déplacements, transports ; espaces verts et naturels
- 10.20/20 -spécialité : prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
- 12/20 -spécialité : ingénierie, informatique et systèmes d'information.

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite d'admissibilité n'ont révélé aucun incident particulier.

## 3. Epreuve d'admission

Les candidats subissent 1 épreuve d'admission.

Concernant le déroulement des épreuves, les candidats ont été convoqués au Centre de Gestion, du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### ▶ La Formation de préparation à l'oral :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour cet examen professionnel.

Nombre de participants	Programme
10 sur 12 inscrits	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Du 21 au 25 juin 2021 :<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury</li></ul></li></ul>

### 3.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admission se compose :

d'un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre

d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Tous les candidats admissibles étaient présents à l'épreuve d'admission.

### 3.1.1 Evaluation des examinateurs de l'épreuve orale d'admission

#### ❖ Niveau des candidats

Les examinateurs ont fait les retours suivants sur les prestations des candidats admissibles :

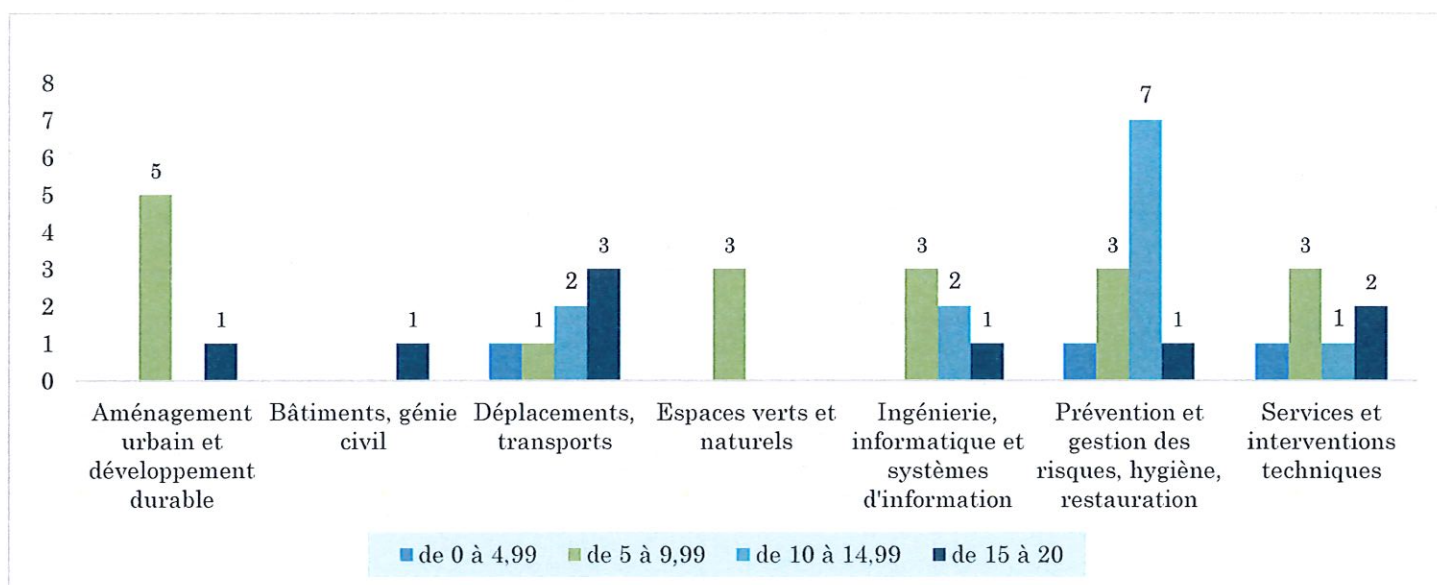
Présentation des candidats	Acceptable, cependant, quelques candidats n'ont pas respecté le délai imparti.
Posture et tenue vestimentaire	2 cas particuliers sinon la posture et la tenue vestimentaire étaient globalement conformes aux attendus.
Respect de l'intitulé de l'épreuve (décret)	Respecté.
Connaissances des missions du cadre d'emplois	La majorité des candidat-e-s ont une connaissance satisfaisante des missions du cadre d'emplois. Ils sont centrés sur leurs missions et leur poste de travail.
Connaissances professionnelles	Dans l'ensemble, les membres de jury constatent un manque de travail personnel. Ils déplorent que certains candidats se contentent de maîtriser leur domaine d'activité.
Connaissances de l'environnement territorial	Méconnaissance de leur environnement territorial et des fondamentaux.
Effets ou impacts de la formation CNFPT	Les membres de jury constatent que les candidats maîtrisent la manière de se présenter à une épreuve orale. Cette présentation pourrait être améliorée par un travail personnel sur les thèmes liés aux missions.
Améliorations (collectivités, CNFPT...)	Des propositions d'actions en direction des candidats seraient les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ sensibiliser à la maîtrise de la note de cadrage,</li> <li>▪ inciter à la formation.</li> </ul>
<b>Conseils à apporter aux candidats</b>	Les candidats doivent être capable de répondre à toute question portant sur le programme indiqué sur la note de cadrage/doivent maîtriser un socle de connaissances de base.
Autres	Proposition à faire au CNFPT : Intégrer dans la formation à l'oral dispensée aux candidats, une assistance à la préparation autre que la présentation personnelle telle qu'une sensibilisation à la connaissance de l'environnement professionnel et à la culture générale.

### 3.2. La réunion du jury d'admission

Compte tenu des résultats, le jury d'admission a déclaré, 14 candidats admis sur les 23 admissibles soit 60.86 % des candidats, au concours externe de technicien territorial pour des seuils retenus, à :

- 10/20 -spécialités : aménagement urbain et développement durable ; bâtiments, génie civil ; déplacements, transports ; espaces verts et naturels ; ingénierie, informatique et systèmes d'information ;
- 11.50/20 -spécialité : prévention et gestion des risques, hygiène, restauration ;
- 13/20 -spécialité : services et interventions techniques.

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve orale d'admission n'ont révélé aucun incident particulier.



## Analyse et conclusion

---

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain ; les observations des membres du jury devront être prises en compte afin de permettre un meilleur accompagnement des candidats les conduisant à la réussite de leur concours.

Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la réglementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respecté.

Fait à Fort-de-France, le 01/09/2023



Le président de jury

HODIARS Franck nom-prénom

signature

## CONCOURS INTERNE

Le concours interne de technicien territorial a été organisé, pour la seconde fois, en 2020 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé ce concours pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

Le concours interne de technicien territorial (prévu à l'article 5 du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010) est ouvert aux :

- fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1er janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

### Le concours interne de technicien territorial

Cette session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 24 novembre 2018, modifié par arrêté du 28 avril 2020 (portant report des épreuves du concours interne de technicien territorial suite à la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19) et par arrêté du 1<sup>er</sup> février 2021 (fixant la date des épreuves d'admissibilité du concours interne) :

Période d'inscription	Du 4 au 22 février 2019
Période de dépôt des dossiers	Du 4 février au 1 <sup>er</sup> mars 2019
Epreuve écrite	15 avril 2021
Jury admissibilité	19 mai 2021
Epreuve orale	Du 5 au 7 juillet 2021
Jury d'admission	13 juillet 2021

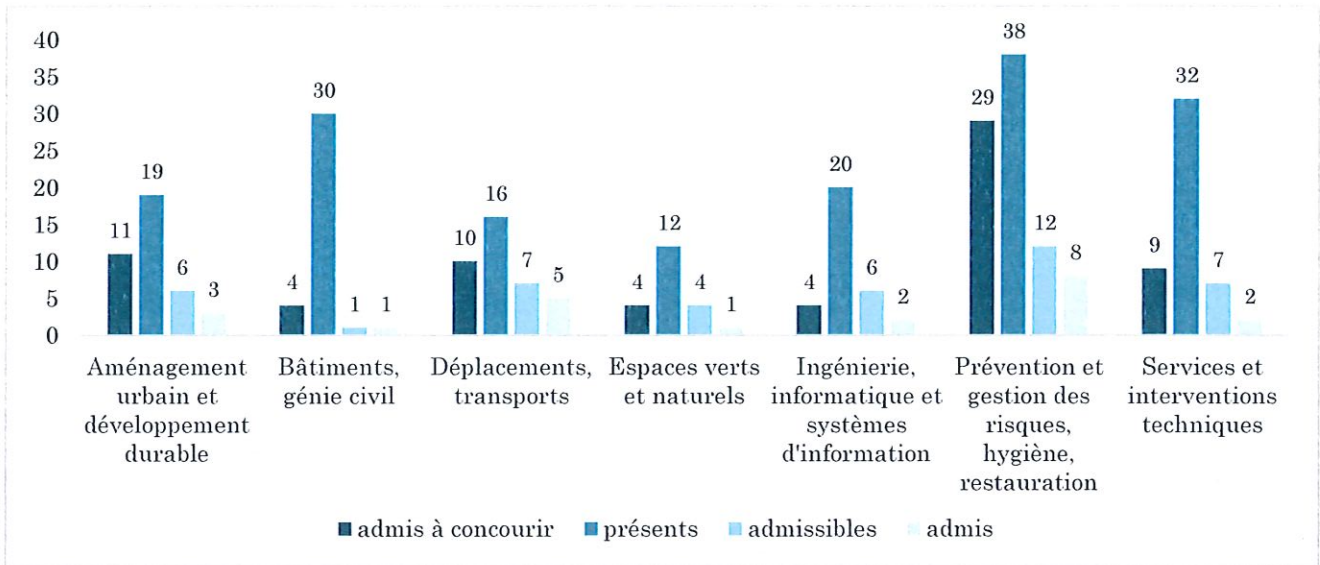
Conformément à l'article 6 de l'arrêté n° 2020-041, le jury était composé de 3 collèges (Elus, Personnalités qualifiées, Fonctionnaires territoriaux) soit :

- ✓ 9 membres (3 membres pour les collèges élus et fonctionnaires territoriaux et 3 membres pour le collège personnalités qualifiées).

### **2. Les principaux chiffres de la session**

Les tableaux suivants présentent les principales données de la session 2020 du concours interne de technicien territorial organisé par le Centre de Gestion de la Martinique.



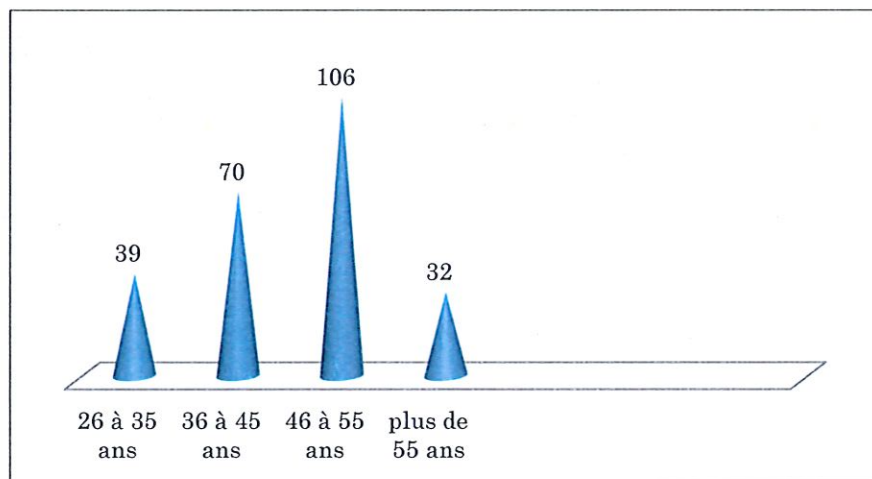


### ☒ Le profil des candidats

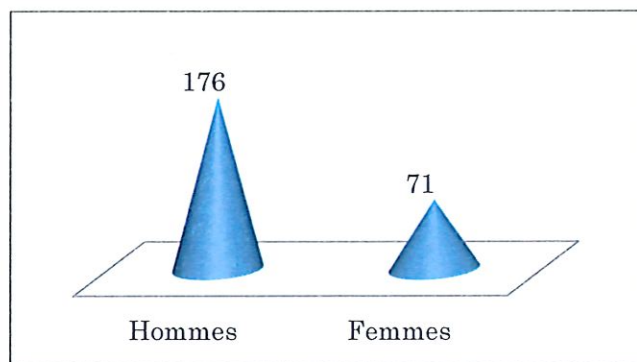
Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

On remarque que la tranche d'âge la plus représentée est celle comprise entre 46 et 55 ans (43 %), suivie de celle des 36 à 45 ans (28 %). C'est la même configuration que pour le concours externe.

La moins représentée ne constitue que 13 % des candidats admis à concourir (plus de 55 ans).

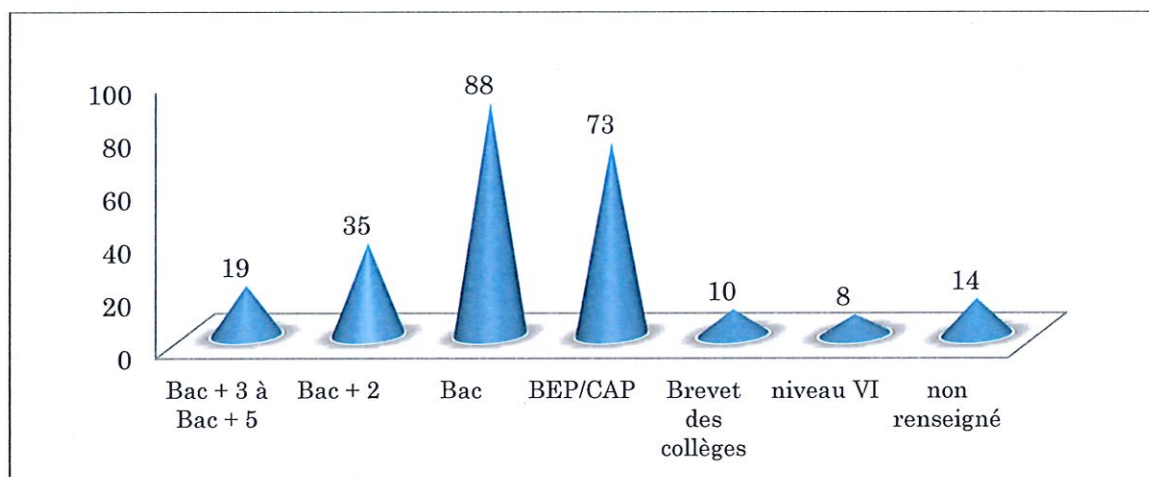


Les femmes sont les moins représentées, elles sont 28.74 % à s'être présentées contre 71.25 % chez les hommes.



- ▶ La situation professionnelle :  
97,97 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale (stagiaire, titulaire, non titulaire ou contractuel).

- ▶ Le niveau d'études



- ▶ La Formation de préparation à l'épreuve écrite :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour cet examen professionnel.

Nombre de participants	Programme
47 présents sur 83 inscrits	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Du 9 décembre 2019 au 3 avril 2020 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Méthodologie de l'épreuve d'un rapport sur dossier avec propositions opérationnelles</li> </ul> </li> </ul>

#### 4. Epreuve d'admissibilité

##### 4.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité consiste en :

- L'élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments

contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : trois heures ; coefficient 1).

Concernant le déroulement des épreuves d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 15 avril 2021 sur deux sites à l'Hôtel Batelière (salles Lafitte et Auditorium) et au Centre de Gestion (Salle C).

- 247 candidats ont été admis à concourir ;
- 167 candidats étaient présents à l'épreuve ;
- les absents (80) représentent 32.38 % des candidats admis à concourir.

### **2.1.1 Evaluation des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité**

#### *❖ Niveau des candidats*

Les correcteurs ont jugé, de manière générale, le niveau des candidats moyen.

En effet, concernant :

- l'utilisation des documents : mauvaise ou absence d'exploitation de ceux-ci ;
- la méthodologie : absence de méthodologie, absence de plan ;
- les connaissances : elles sont limitées ; les candidats ne maîtrisent pas certaines notions de base importantes que devrait connaître un technicien territorial (les connaissances techniques sont insuffisantes : les candidats ont des difficultés à faire valoir leur technicité, à faire des propositions) ;
- les qualités rédactionnelles : l'expression écrite doit être améliorée et soignée/ les idées sont peu ou pas structurées dans la copie. La rédaction de la copie doit être en adéquation avec le sujet : absence de capacité d'analyse.

Par ailleurs, il serait souhaitable que les candidats prennent le temps de lire tous les documents du sujet et, que le choix de la spécialité soit en adéquation avec leur domaine de compétences.

Le représentant du CNFPT, membre de jury, note la démotivation des candidats à la préparation de l'épreuve écrite.

Et enfin, les correcteurs soulignent que les candidats doivent avoir un esprit de synthèse, veiller à bien exploiter tous les documents, faire valoir la technicité du métier et gérer le temps imparti.

## 4.2. Réunion du jury d'admissibilité

### 2.2.1 Résultats

Compte tenu des résultats, le jury d'admissibilité a déclaré, 43 candidats admissibles sur les 167 présents soit 25.74 % des candidats, au concours interne de technicien territorial pour des seuils retenus, à :

- 9.25/20 -spécialité : espaces verts et naturels ;
- 9.50/20 -spécialité : aménagement urbain et développement durable ;
- 10/20 -spécialité : bâtiments, génie civil ;
- 11/20 -spécialité : prévention et gestion des risques, hygiène, restauration ;
- 12/20 -spécialité : déplacements, transports ; ingénierie, informatique et systèmes d'information ;
- 12.25/20 -spécialité : services et interventions techniques.

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite d'admissibilité n'ont révélé aucun incident particulier.

## 5. Epreuve d'admission

Les candidats subissent 1 épreuve d'admission.

Concernant le déroulement des épreuves, les candidats ont été convoqués au Centre de Gestion, du 5 au 9 juillet 2021.

### ► La Formation de préparation à l'oral :

Le CNFPT a organisé une session de formation pour cet examen professionnel.

Nombre de participants	Programme
25 sur 27 inscrits	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Du 8 au 11 juin 2021 :<ul style="list-style-type: none"><li>► Méthodologie de l'épreuve d'entretien avec le jury</li></ul></li></ul>

### 5.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admission se compose :

d'un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Tous les candidats admissibles étaient présents à l'épreuve d'admission.

### 3.1.1.1 Evaluation des examinateurs de l'épreuve orale d'admission

#### ❖ Niveau des candidats

Les examinateurs ont fait les retours suivants sur les prestations des candidats admissibles :

Présentation des candidats	De manière générale, le temps imparti a été respecté. Les présentations étaient correctement structurées, sauf pour deux candidates. Les motivations ainsi que les perspectives d'évolution professionnelle des candidats n'ont, en général, pas été clairement exposées.
Posture et tenue vestimentaire	Hormis un cas particulier, les tenues vestimentaires étaient conformes aux attendus de l'épreuve.
Respect de l'intitulé de l'épreuve (décret)	L'intitulé de l'épreuve a été respecté.
Connaissances des missions du cadre d'emplois	Les connaissances réglementaires sont le plus souvent, méconnues, y compris dans les missions exercées au quotidien. Quant aux connaissances techniques, elles restent partielles : à part un nombre limité de candidats, la globalité du champ technique n'a pas été travaillé de manière satisfaisante.
Connaissances professionnelles	Les candidats connaissent en général les missions de leur quotidien. Hormis quelques candidats, ils ont du mal à s'ouvrir à l'ensemble des domaines indiqués dans la note de cadrage.
Connaissances de l'environnement territorial	L'environnement territorial est appréhendé de manière partielle. Les candidats connaissent leur service et leur collectivité, toutefois, le jury note une méconnaissance quasi-générale des autres collectivités.
Effets ou impacts de la formation CNFPT	Il est difficile de répondre à cette question puisque les membres de jury n'ont pas connaissance des candidats qui ont suivi une formation de préparation au concours. Toutefois, les candidats sont encouragés à se préparer, notamment pour l'épreuve de présentation, afin de bien structurer leurs propos, de pouvoir mettre en valeur leur parcours et leurs motivations et, surtout de bien respecter le temps imparti. Cependant, le suivi d'une formation doit être complété par un travail de recherche sur les thèmes indiqués dans la note de cadrage.
Améliorations (collectivités, CNFPT...)	Les collectivités sont invitées à mettre en place des formations intra permettant aux candidats d'acquérir les attendus du concours en termes de savoir technique, de posture et de connaissances de l'environnement territorial.



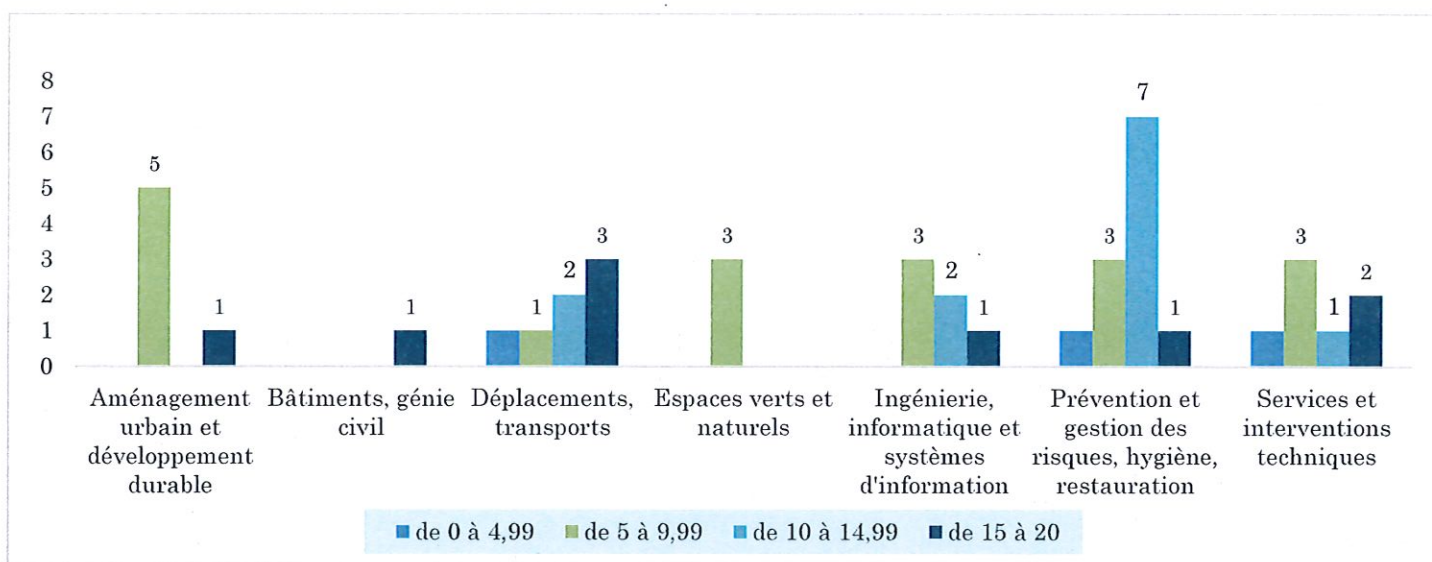
<p align="center"><b>Conseils à apporter aux candidats</b></p>	<p>Les candidats sont invités à faire preuve de davantage de curiosité et d'ouverture d'esprit afin de prendre de la hauteur vis-à-vis de leurs missions quotidiennes et, aller ainsi sur des champs autres que ceux du quotidien. Les questions du jury portent sur l'ensemble des éléments indiqués dans la note de cadrage.</p>
<p align="center">Autres</p>	<p>Le jury a noté un nombre conséquent de candidats ayant eu des difficultés à gérer leur stress.</p>

## 5.2. La réunion du jury d'admission

Compte tenu des résultats, le jury d'admission a déclaré, 22 candidats admis sur les 43 admissibles soit 51.16 % des candidats, au concours interne de technicien territorial pour des seuils retenus, à :

- 10/20-spécialité : aménagement urbain et développement durable ; bâtiments, génie civil ; espaces verts et naturels ; prévention et gestion des risques, hygiène, restauration ;
- 11/20 -spécialité : déplacements, transports ;
- 12/20 -spécialité : ingénierie, informatique et systèmes d'information ;
- 15/20 -spécialité : services et interventions techniques.

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve orale d'admission n'ont révélé aucun incident particulier.



## Analyse et conclusion

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain ; les observations des membres du jury devront être prises en compte afin de permettre un meilleur accompagnement des candidats les conduisant à la réussite de leur concours.

Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la réglementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respecté.

Fait à Fort-de-France, le 13/07/2023

Le président de jury

nom-prénom



*[Signature]*

signature

Président  
LOUIS-REGIS